



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°3 DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (E.P.I.) - LOT N°2 : ARTICLE DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES (LUNETTES, GANTS, GENOUILLÈRES, LUNETTES DE PROTECTIONS), PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ OP MAINTENANCE

**DÉCISION N° DM-24-046
EN DATE DU 19 FEVRIER 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de signature à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-22-349 du 19 septembre 2022 de signer le marché de fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) – Lot 2 : Articles de protections individuelles (lunettes, gants, genouillères, lunettes de protections, ...) (notifié le 20/09/2022) ;

VU la décision n°DM-22-420 en date du 16 novembre 2022 de signer l'acte modificatif n°1 ;

VU la décision n°DM-23-353 en date du 18 septembre 2023 de signer l'acte modificatif n°2 ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 08/02/2024, donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 avait pour but de rectifier une erreur matérielle à l'article 3 du CCAP ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°2 avait pour projet d'ajouter une nouvelle référence au Bordereau des Prix Unitaires concernant les chaussures hautes de sécurité ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°3 a pour objet de remplacer et de rajouter certaines références au BPU ;

D É C I D E

DE SIGNER l'acte modificatif n°3 du marché de fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) – Lot 2 : Articles de

protections individuelles (lunettes, gants, genouillères, lunettes de protections, ...), avec la société OP MAINTENANCE, domiciliée 19 avenue Albert Einstein - 93150 Le Blanc Mesnil.

L'acte modificatif n°3 a aucune incidence financière sur le montant du marché.

La durée du marché est fixée à 1 an à compter de la notification du marché, et est reconductible de manière tacite trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN